

ACTE DE RENOUVELLEMENT DE CONCESSION

Concession n° 3/21/81

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par M. DEL FORNO Hervé domicilié, à Saint-Priest, 43 Rue Henri Maréchal et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°3/21/81.

Il est accordé une concession trentenaire au nom de M. DEL FORNO Mario à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de trente ans prenant effet le 30 juin 2024 et expirant le 30 juin 2054.

La concession est accordée moyennant la somme de deux cents Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 3 juillet 2025
Le Maire

DEL FORNO HERVE

